

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 26 mars 2025

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès à l'information du 21 mars 2025**

[REDACTED],

La présente a pour objet le suivi de votre demande du 21 mars 2025 visant à obtenir *tous les rapports de décès par noyade dans des piscines résidentielles du Québec pour les années 2021 à 2024.*

En réponse à votre demande, nous vous informons que l'ensemble des rapports demandés vous a été transmis le 24 janvier 2025 suivant une demande similaire que vous nous avez adressée le 20 décembre 2024. Depuis la transmission de ces documents, trois nouveaux rapports correspondants aux critères demandés ont été rendus publics. Vous trouverez ci-joint ces trois rapports.

Également, nous vous offrons la possibilité de recevoir automatiquement, par courriel, tous les rapports d'investigation, lorsque ceux-ci sont rendus publics, relativement à des décès par noyade dans des piscines résidentielles au Québec.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès à l'information, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.



François Martin, avocat  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j.